

Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
Herausgeber: Société Oeconomique de Berne
Band: 10 (1769)
Heft: 1

Artikel: Annonce des prix et primes : distribués dans la séance publique de la Société Oeconomique de Berne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A N N O N C E
D E S
P R I X E T P R I M E S

Distribués dans la Séance publique

D E L A

L. SOCIÉTÉ OECONOMIQUE
D E B E R N E .

*Et des nouveaux Sujets , choisis dans la
même Assemblée du 8 Avril 1769.*

LE Prix sur la meilleure théorie pour
la découverte des sources , &c. ,
a été adjugé à l'Auteur du Mémoire
Allemand , ayant pour devise : *Intueri
Naturam & sequi* ; qui à l'ouverture du
bulletin se trouva être M. A. S. Gron-
ner , Secrétaire Baillival de Fraubronne
& Landshut , de l'Académie Impériale des
Curieux de la nature , & honoraire de la
Société œconomique de Berne , dont ce

savant vient d'obtenir le prix pour la troisieme fois. Celui *sur la meilleure théorie pour la construction des foyers , poëles & cheminées* , a été partagé également entre M. Ritter , *Architecte à Berne* , Auteur du Mémoire Allemand , désigné par la devise : *Que frugus collegit , furnos & balnea laudat ;* & M. Venel , *Chirurgien à Orbe* , Auteur du Mém. François , avec la devise : *La coutume rend tout facile*. D'entres les autres pieces au concours , on a distingué celle qui a pour épigraphe : *Stat sua cuique dies , &c.*

Primes de 1768.

Sur l'indication de *remedes éprouvés* , pour détruire les hannetons (vers blancs) ou en préserver un terrain quelconque dix ducats.

Il n'est rentré sur ce sujet qu'une seule piece , sous la devise : *In tenui labor , at tenuis non gloria* ; mais qui ne sauroit remplir l'attente de la Société. Instruite que le même problème avoit été proposé par l'Académie de Manheim pour la sus-

dite année. Elle a cru l'objet assez important pour devoir s'informer du succès de la proposition de cette Illustre Compagnie, & ce n'est pas sans regret, qu'il nous est revenu, qu'elle avoit été également frustrée dans son attente.

Sur le plus grand produit en Lin.

M. C. Schæppi à Diesbach cent soixante livres, cinq ducats. J. Meister & sa femme à Trachselvald cent cinquante-deux livres, quatre ducats. M. Wiegsmann, Pasteur à Hindelbanck quarante-huit livres, trois ducats. Mad. la Capitaine Michel, à Boenigue, Bailliage d'Interlaken trente-trois livres, deux ducats.

*Pour la meilleure façon d'égruger, rouir,
& broyer le lin.*

Le susdit M. Schæppi.

Aux Séranceurs.

Christoph Loose à Berthoud trois ducats. Frederich Stein à Interlaken deux

ducats. Ulric Heininguer à Berne un ducat.

Filature de laine flamande du Pays.

Madelaine, femme du sieur Besson, Régent à Combremont le grand, deux ducats.

Pour les meilleures Chandelles à 17; xrs. la livre de Berne.

Maître Maurice Guisi à Zoffingen, huit ducats.

Pour le dégraissage des draps avec la terre à foulon, douze ducats.

Rien rentré.

Sur la découverte de la terre la plus propre pour toute espee de terraille résistante au feu, quatre ducats.

Rien rentré.

Sur la meilleure mine de fer , douze ducats.

Rien rentré.

Sur les meilleurs moyens éprouvés efficaces, pour prévenir la rouille dans le bled , douze ducats.

Rien rentré.

QUESTIONS PROPOSÉES
pour 1769.

I.

La Haute Chambre Oeconomique ayant chargé la L. Société Oeconomique de l'annonce de la question suivante :

Quels sont les moyens les plus assurés, pour contenir dans leurs lits les torrens & les rivières de ce pays, particulièrement l'Aar; de préserver le plus sûrement, & à moins de frais, les fonds adjacens des ravages & inondations, auxquels ils sont exposés, & quelle mé-

Rhode , quels matériaux sont les plus propres pour la construction & l'entretien le plus facile des digues , entreprises dans ce but ?

Il fera donné une médaille d'or du poids de vingt ducats , de la part du Gouvernement , à l'Auteur du Mémoire , qui aura pleinement satisfait à tous les points de la question.

2.

Dans quel cas est-il nécessaire de faire succéder alternativement la culture des grains , & celle des prairies , sur le même terrain , & quelles regles faut-il observer pour ce but , suivant la diverse exposition , & la différente nature de chaque sol ?

Le prix est une médaille d'or du poids de vingt ducats.

3.

Un prix de cinq Louis d'or neufs , offert par M. le Baron de Beroldinge , pour

le meilleur Mémoire : *Sur la meilleure préparation, & la moins coûteuse des divers engrais, provenans des bestiaux, relativement à la variété des terres, & des plantes.*

PRIMES pour 1769.

Annnonce des primes pour l'encouragement de la *Culture des Miriers blancs* dans le Canton, provenant du *bénéfice de la lotterie*, accordée pour cet effet par LL. EE. à la L. Société en 1766.

Trois primes en faveur des *trois pépinières*, qui seront trouvées les plus considérables au commencement de Septembre 1769 : savoir une de cent cinquante livres, une de cent livres, & une de cinquante livres.

Vingt primes pour les plus belles plantations à demeure dans le voisinage des villes du Canton. Une de cinq-cents livres, une de trois-cents livres, une de deux-cents livres, & dix-sept de cent livres. Il ne pourra échoir qu'une de ces vingt primes à chaque Ville, la plus forte pour le plus bel établissement, les autres

successivement à proportion de la perfection des établissemens des concurrens &c. Bien entendu que les primes seront dévolues aux propriétaires des plantations, qu'ils soient bourgeois ou simplement habitans dans le lieu de leur domicile. Ces établissemens ne doivent pas être au dessous de cinq-cents pieds d'arbres, dont la moitié entés.

Cinquante primes de vingt livres chacune, pour autant de personnes, qui auront plantés dans les Villages au moins cinquante mûriers.

Cent primes de dix livres chacune, pour les personnes qui auront plantés au moins vingt-cinq des susdits arbres dans les Villages.

Somme totale des susdites primes, cinq mille livres.

Exclusion aux primes ci-dessus des personnes qui ont déjà reçu des gratifications de LL. EE. pour de pareilles plantations.

Les personnes qui voudront concourir pour les primes, sont priées de se pro-

curer des certificats , du nombre de leurs plantés & de leurs états au commencement de Septembre 1769.

La Société œconomique prie les Sociétés Correspondantes , ou les préposés du lieu , de donner ces certificats , & de marquer le nom de la personne qui veut concourir , dans un billet séparé & cacheté. L'on adjugera ces primes en Novembre 1769.

Continuation des Primes pour 1769 & les années suivantes.

I.

Six primes : une de cinq , une de quatre , une de trois , une de deux , une d'un ducat , & une d'un gros écu pour le plus grand produit en lin , les mêmes primes subsistent pour 1770,

2.

Trois primes : de trois , de deux , & une d'un ducat aux Séranceurs , qui au-

ront fait le plus bel ouvrage le premier Mardi en Mars 1770.

3.

Une prime de trois ducats pour la fabrication des chandelles de Suisse, les plus approchantes en bonté de celles de Lyon & de Nancy, & dont le prix ne reviendrait pas au-delà de 17 xrs. la livre de Berne. Cette prime est continuée pour les trois années suivantes.

4.

Une prime de six ducats, sur la découverte & l'imitation de linge triégé, dans le goût des étoffes de soie. Le Secrétaire de la Société a en dépôt un patron qui pourra être vû. On offre de décharger les fabricants à un prix raisonnable de leurs pieces de concours, que l'on recevra pour le plus tard jusqu'à la foire prochaine de la St. Martin.

Une prime de douze ducats, à celui qui présentera le meilleur échantillon de mine de fer malléable, de tel district du Canton, qui outre la facilité de l'accès, joindroit à l'abondance de la mine, la permanence de l'eau & du bois nécessaires pour l'exploitation.

Pour 1770.

Outre les six primes pour le plus grand produit en lin N°. 1. & celles continuées pendant trois autres années, sur les chandelles, N°. 3. de l'année précédente, ont encore été agréées les suivantes.

I.

Une prime de quatre ducats sur la découverte d'une couche de terre, la plus propre à la fabrication de toute espèce de terraille, résistant au feu. On enverra des montres, tant de la terre brute, que travaillée, & mise en œuvre.

2.

Une prime de cinq ducats pour le plus grand nombre d'aissains d'abeilles, procurés par la séparation, & l'extraction du jeune couvain non éclos. On prie les amateurs de consulter là-dessus les auteurs modernes, qui traitent de l'œconomie des abeilles, sur-tout les recueils de la Société des abeilles de Luface.

3.

Une prime de cinq ducats pour le plus grand nombre de ruches abeilles conservées, dès l'hyver 1770. jusqu'au commencement de Mars 1771.

Pour 1771,

I.

Une prime de vingt ducats au Maître Tanneur du Canton, qui aura préparé sans chaux, douze cuirs de vache de la première qualité, qui par experts seront estimés les plus parfaits pour semelles. Les

aspirans ne sont tenus d'envoyer qu'une seule peau, en constatant toutefois par de dues attestations le nombre complet des douzec uirs, également préparés. Le jugement est fixé à la foire de St. Martin 1771.

2.

Une prime de trois ducats pour le plus grand prôduit proportionnel de graine de trefle, cueilli à la main, sur une demi-pose.

3.

Une prime aussi de trois ducats aux mêmes conditions pour la graine d'espar-cette.

QUESTION pour 1770.

Quel est l'état actuel, les défauts, & le perfectionnement de l'œconomie de nos Alpes & Montagnes, & de la fruiterie en dépendante?

Le prix est une médaille d'or du poids de vingts ducats.

Les Mémoires , & les épreuves des aspirans au concours , seront adressés à M. Thormann d'Oron , Secrétaire de la Société.

On avertit que toutes pieces signées , ou dont les Auteurs n'auront point soigneusement écarté tout indice , qui pourroit les faire connoître ; de même que tous échantillons incomplets , dénués d'attestations de personnes publiques , ou remis à tard , en un mot ne satisfaisant point en plein aux conditions de l'annonce , seront mis de côté , sans être admis au concours.

